

FICHE DE VISITE DES INSTALLATIONS

Textes réglementaires de référence :

- Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives
- Décret n° 93-392 du 18 mars 1993 (relatif aux assurances)
- Décret n° 93-1035 du 31 août 1993 relatif au contrôle de l'enseignement contre rémunération des APS
- Décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993 concernant la déclaration des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives et la sécurité de ces activités
- Arrêté du 12 janvier 1994 relatif à la déclaration d'activité prévue à l'article 12 du décret n° 93-1035 du 31 août 1993
- Arrêté du 13 janvier 1994 relatif à la déclaration d'ouverture prévue aux articles 1er et 2 du décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993
- Décret n° 95-589 du 6 mai 1995 (modifié par le décret n° 98-1148 du 16 décembre 1998) relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions
- Arrêté du 16 décembre 1998 relatif au nombre minimum de séances contrôlées de pratique du tir, au carnet de tir et au registre journalier prévus par les articles 28 et 28-1 du décret du 6 mai 1995 modifié
- Instruction n° 98-233 JS relative aux contrôles des activités physiques et sportives utilisant des armes à feu ou à air comprimé

Visite effectuée par :

Président
de la Ligue :

Président
de la Commission
régionale d'arbitrage :

Responsable SEC
de la Ligue :

Date de la visite :

ASSOCIATION

Nom :

N° Asso :/...../.....

Date d'affiliation :/...../.....

Ligue :

Adresse du siège social :

Téléphone : Télécopie : Email :

Numéro de déclaration d'exploitation de l'établissement (D.D.J.S) : Date :/...../.....

Numéro d'agrément D.D.J.S. : Date :/...../.....

INSTALLATIONS

Adresse : Tél. :

CP/Ville :

Propriétaire de l'installation :

.....

Nom, Prénom et qualité de la personne rencontrée lors de la visite :

.....

Président :

Date d'homologation à la F.F.Tir : (si homologation partielle antérieure)/...../.....

Autres associations utilisatrices :

- Nom :N°/...../.....

- Nom :N°/...../.....

- Nom :N°/...../.....

AFFICHAGE

Copie des diplômes des personnes exerçant contre rémunération : oui non
(le cas échéant)

Copie des cartes professionnelles (le cas échéant) : oui non

Plan de secours comportant les adresses et numéros de téléphone
des personnes et organisations susceptibles d'intervenir en cas d'urgence : oui non

Arrêté du 17 juillet 1990 relatif aux garanties de technique et de sécurité
que doivent présenter les établissements d'APS où sont pratiquées des
activités de tir aux armes de chasse (tir sur plateaux) : oui non

Attestation du contrat d'assurance (Responsabilité civile
souscrit par la F.F.Tir) : oui non

Attestation de déclaration d'exploitation l'établissement (D.D.J.S) : oui non

Observations :

SÉCURITÉ ET RÈGLES TECHNIQUES

Sécurité des stands 100, 200 ou 300 mètres :

Longueur de la casquette à partir de la ligne de tir :

Est-elle protégée ou doublée, si oui comment :

Pare-balles : (indiquer le nombre)

Y a-t-il d'autres moyens de protection ? (murs latéraux, buttes, grillage de protection)

Observations :

Respect des normes techniques :

Observations :

Sécurité des stands SO/FO/DT :

Distances de sécurité :`

SO :

FO :

DT :

Moyens de protection ? (murs latéraux, buttes, grillage de protection)

Respect des normes techniques :

Observations :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Y a-t-il un coffre-fort ou une armoire forte sur l'installation pour conserver les armes soumises à autorisation ?

oui non

Y a-t-il un autre moyen pour conserver les autres armes ? (si oui préciser)

oui non

L'association a-t-elle mis en place le registre journalier ?

oui non

L'association délivre-t-elle des carnets de tir ?

oui non

L'association a-t-elle mis en place le registre des tirs contrôlés ?

oui non

Observations :

SYNTHÈSE ET SUITES À DONNER

Travaux à réaliser :

Impressions générales et remarques :

Suites à donner :

- avis favorable pour une homologation partielle
 avis favorable pour une homologation complète

Le soussigné propose que les stands mentionnés dans le tableau ci-dessous soient classés comme **installation de tir homologuée à titre sportif**.

Indiquer le nombre de postes pour chaque distance

NIVEAU	STANDS												
	10 m	25 m	50 m	100 m	200 m	300 m	SILHOUETTES METALLIQUES	BENCH REST	ARMES ANCIENNES	ARBALÈTE	FOSSE OLYMPIQUE DOUBLE TRAP	SKEET OLYMPIQUE	Autres
INTERNATIONAL													
NATIONAL													
RÉGIONAL													
DÉPARTEMENTAL													
CLUB													

Nom et signature du Président de la Commission d'homologation ou du CTS ou leur représentant :

Nom et signature du Président de la Ligue de tir :

Date :